

DECISION Nº 282/DG

OBJET: ORGANISATION DE LA MACROSTRUCTURE DE SONATRACH Classement: 0.00.1

Référence : A-001 (R31)

Page : 1 de 13

### Le Président Directeur Général,

Vu le décret présidentiel du 22 mars 2017, portant nomination de Monsieur Abdelmoumen OULD KADDOUR, en qualité de Président Directeur Général de SONATRACH ;

Vu le décret présidentiel n°98-48 du 11 février 1998 modifié et complété par le décret présidentiel n°18-152 du 04 juin 2018, portant statuts de SONATRACH ;

Vu la résolution n°122-07 du 29 avril 2018 du Conseil d'Administration de SONATRACH portant transformation de la macrostructure de SONATRACH ;

Vu la décision A-001 (R30) du 28 août 2017, portant schéma d'organisation de la macrostructure de SONATRACH.

### DECIDE

ARTICLE 1: La présente décision annule et remplace la décision A-001 (R30) du 28 août 2017, portant schéma d'organisation de la macrostructure de SONATRACH.

ARTICLE 2 : Le schéma d'organisation de la macrostructure de SONATRACH s'articule autour des structures suivantes :

- La Direction Générale ;
- Les Structures Opérationnelles :
- Les Structures Fonctionnelles Centrales.

### ARTICLE 3: La Direction Générale

- 3.1. Le Président Directeur Général est assisté dans l'exercice de ses fonctions :
  - D'un Comité Exécutif conformément à l'article 11.3 des statuts de SONATRACH.
  - D'un Secrétariat Général, placé sous l'autorité d'un Secrétaire Général, chargé :
    - De la gestion du courrier et des archives de la Direction Générale et du suivi des instructions du Président Directeur Général;
    - D'assurer la gestion mutualisée des structures suivantes :
      - Institut Algérien du Pétrole ;
      - SONATRACH Management Academy;
      - Affaires sociales ;
      - Relations publiques ;
      - Pilotage des Holdings ;
      - Gestion du patrimoine Siège.







Référence : A-001 (R31)

Page : 2 de 13

 D'un Cabinet, placé sous la responsabilité d'un Directeur de Cabinet, chargé :

- De fournir conseil et appui technique au Président Directeur Général, sur des dossiers particuliers;
- De définir et de mettre en œuvre une politique de sponsoring et d'investissement social;
- · De la veille informationnelle.

### Et assure la coordination :

- De la Direction Audit et Risques ;
- De la Direction des Relations Internationales et Institutionnelles ;
- · Du Service Sûreté Interne d'Etablissement ;
- Des Conseillers.
- D'une **Direction Corporate Affairs (CRA)**, placée sous l'autorité d'un **Directeur Corporate**, chargée :
  - Du secrétariat du Comité Exécutif ;
  - Du secrétariat du Conseil d'Administration ;
  - De l'appui au secrétariat de l'Assemblée Générale.
- 3.2. Est rattaché à la Direction Générale le comité suivant :
  - Un Comité d'Ethique, chargé de veiller au respect des dispositions du Code d'Éthique et au renforcement des pratiques éthiques au sein de la Société.
- 3.3. Sont rattachés à la Direction Générale, également :
  - La Direction Transformation SH2030 (TRF) chargée de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du plan de transformation de SONATRACH SH2030.
  - La Direction Audit et Risques (ADR) chargée de la gestion et de la conduite des audits et de l'évaluation de l'application de la réglementation et des procédures en vigueur. Elle assure l'animation de la politique de contrôle interne de la Société, pilote et coordonne le processus de management des risques.
  - La Direction Communication (CMN) chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de communication de SONATRACH.
  - Le Service Sûreté Interne d'Etablissement (SIE) chargé de veiller à la sûreté interne de la Société, conformément à la réglementation en vigueur, notamment pour le Siège de la Société.
  - Les Conseillers.



Nº28210G

Classement: 0.00.1

Référence : A-001 (R31)

Page : 3 de 13

**3.4.** Le Président Directeur Général peut réorganiser le fonctionnement de la Direction Générale et créer, en tant que de besoin :

- Des comités spécialisés chargés de missions permanentes ou institués pour une mission déterminée ;
- Des postes de Directeurs chargés du lancement d'activités nouvelles ou du traitement et du suivi de dossiers spécifiques à caractère stratégique.

Les missions et l'organisation de ces comités et de ces postes seront fixées par des décisions spécifiques.

# ARTICLE 4 : Les Structures Opérationnelles

Les Structures Opérationnelles sont organisées autour des **Activités**, ci-après :

- Exploration-Production (E&P);
- Transport par Canalisations (TRC);
- Liquéfaction et Séparation (LQS) ;
- Raffinage et Pétrochimie (RPC);
- Commercialisation (COM).

Chaque Activité exerce ses métiers, développe son portefeuille d'affaires et contribue, dans son domaine de compétences, au développement des activités internationales de la Société.

### 4.1. L'Activité Exploration-Production (E&P)

- 4.1.1. L'Activité Exploration-Production, placée sous l'autorité d'un Vice-Président, est chargée de l'élaboration et de l'application des politiques et stratégies d'exploration, de développement et d'exploitation de l'amont pétrolier et gazier, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société.
- **4.1.2.** L'Activité **Exploration-Production** couvre, notamment, les domaines opérationnels suivants :
  - Prospection;
  - Opérations d'exploration ;
  - Forage;
  - Développement et valorisation des réserves ;
  - Production :
  - Gestion des Associations ;
  - Laboratoires ;
  - Etudes et développement, à l'exclusion des activités relevant de la DCP BDM pour la partie étude et de la Direction Centrale Engineering et Project Management pour la partie développement et réalisation de projets.







Référence : A-001 (R31)

Page : 4 de 13

L'Activité **Exploration-Production** est dotée de structures fonctionnelles communes. Outre leurs missions au sein de l'Activité, ces structures fonctionnelles assurent, chacune dans son domaine de compétences, le reporting aux Structures Fonctionnelles Centrales et le déploiement des politiques définies par celles-ci.

**4.1.3.** L'Activité **Exploration-Production** est chargée, également, de l'organisation de l'information et du reporting de l'Activité.

De plus, elle apporte sa contribution et le support en expertise nécessaire au développement et à la conduite des activités internationales, ainsi qu'aux filiales et participations nationales et internationales.

# 4.2. L'Activité Transport par Canalisations (TRC)

- 4.2.1. L'Activité Transport par Canalisations, placée sous l'autorité d'un Vice-Président, est chargée de l'élaboration et de l'application des politiques et stratégies en matière de transport des hydrocarbures par canalisations, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société.
- **4.2.2.** L'Activité **Transport par Canalisations** couvre, notamment, les domaines opérationnels suivants :
  - Exploitation des ouvrages de transport des hydrocarbures et des installations portuaires;
  - Maintenance des ouvrages de transport des hydrocarbures et des installations portuaires;
  - Etudes et développement, à l'exclusion des activités relevant de la DCP BDM pour la partie étude et de la Direction Centrale Engineering et Project Management pour la partie développement et réalisation de projets.

L'Activité **Transport par Canalisations** est dotée de structures fonctionnelles communes. Outre leurs missions au sein de l'Activité, ces structures fonctionnelles assurent, chacune dans son domaine de compétences, le reporting aux Directions Centrales et au déploiement des politiques définies par celles-ci.

**4.2.3.** L'Activité **Transport par Canalisations** est chargée également de l'organisation de l'information et du reporting de l'Activité.

De plus, elle apporte sa contribution et le support en expertise nécessaires au développement des activités internationales et des filiales et participations nationales et internationales.



N2 840G

Classement: 0.00.1

Référence : A-001 (R31)

Page : 5 de 13

## 4.3. L'Activité Liquéfaction et Séparation (LQS)

- 4.3.1. L'Activité Liquéfaction et Séparation, placée sous l'autorité d'un Vice-Président, est chargée de l'élaboration et de l'application des politiques et stratégies d'exploitation, de gestion et de développement des activités de liquéfaction et de séparation des gaz, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société.
- **4.3.2.** L'Activité **Liquéfaction et Séparation** couvre l'exploitation, notamment, dans les domaines opérationnels suivants :
  - Liquéfaction du Gaz Naturel ;
  - Séparation des GPL ;
  - Etudes et Développement, à l'exclusion des activités relevant de la DCP BDM pour la partie étude et de la Direction Centrale Engineering et Project Management pour la partie développement et réalisation de projets.

L'Activité Liquéfaction et Séparation est dotée de structures fonctionnelles communes. Outre leurs missions au sein de l'Activité, ces structures fonctionnelles assurent, chacune dans son domaine de compétences, le reporting aux Structures Fonctionnelles Centrales et le déploiement des politiques définies par celles-ci.

- **4.3.3.** Les Directions Régionales Industrielles d'Arzew et de Skikda sont rattachées à l'Activité **Liquéfaction et Séparation**;
- **4.3.4.** L'Activité **Liquéfaction et Séparation** est chargée également de l'organisation de l'information et du reporting de l'Activité.

De plus, elle apporte sa contribution et le support en expertise nécessaires au développement des activités internationales et des filiales et participations nationales et internationales.

### 4.4. L'Activité Raffinage et Pétrochimie « RPC »

- 4.4.1. L'Activité Raffinage et Pétrochimie, placée sous l'autorité d'un Vice-Président, est chargée de l'élaboration et de l'application des politiques et stratégies d'exploitation, de gestion et de développement du raffinage et de la pétrochimie, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société.
- **4.4.2.** L'Activité **Raffinage et Pétrochimie** couvre l'exploitation, notamment, dans les domaines opérationnels suivants :
  - Raffinage du Pétrole Brut et du Condensat ;
  - Pétrochimie :
  - Etudes et Développement, à l'exclusion des activités relevant de la DCP BDM pour la partie étude et par la Direction Centrale Engineering et Project Management pour la partie développement et réalisation de projets.





Référence : A-001 (R31)

Page : 6 de 13

L'Activité Raffinage et Pétrochimie est dotée de structures fonctionnelles communes. Outre leurs missions au sein de l'Activité, ces structures fonctionnelles assurent, chacune dans son domaine de compétences, le reporting aux Directions Centrales.

**4.4.3.** L'Activité **Raffinage et Pétrochimie** est chargée également de l'organisation de l'information et du reporting de l'Activité.

De plus, elle apporte sa contribution et le support en expertise nécessaires au développement des activités internationales et des filiales et participations nationales et internationales.

### 4.5. L'Activité Commercialisation (COM)

- 4.5.1. L'Activité Commercialisation, placée sous l'autorité d'un Vice-Président, est chargée de l'élaboration et de l'application des politiques et stratégies de commercialisation des hydrocarbures à l'extérieur et sur le marché national, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société.
- **4.5.2.** L'Activité **Commercialisation** couvre, notamment, les domaines opérationnels suivants :
  - Commercialisation du pétrole brut et produits pétroliers ;
  - Commercialisation gaz ;
  - Transport maritime des hydrocarbures ;
  - Importation des produits pétroliers ;
  - Gestion du processing de pétrole brut à l'étranger;
  - Elaboration et suivi de la mise en œuvre de la politique de trading.

L'Activité **Commercialisation** est dotée de structures fonctionnelles communes. Outre leurs missions au sein de l'Activité, ces structures fonctionnelles assurent, chacune dans son domaine de compétences, le reporting aux Directions Centrales.

**4.5.3.** L'Activité **Commercialisation** est chargée également de l'organisation de l'information et du reporting de l'Activité.

De plus, elle apporte sa contribution et le support en expertise nécessaires au développement des activités internationales et des filiales et participations nationales et internationales.

### ARTICLE 5: Les Structures Fonctionnelles Centrales

Les Structures Fonctionnelles Centrales ont pour rôle de :

- Elaborer et veiller à l'application des politiques et stratégies de la Société;
- Planifier, fournir et coordonner la mise à disposition de l'expertise et l'appui aux Structures Opérationnelles de la Société;

ch



Nº2824DG

Classement: 0.00.1

Référence : A-001 (R31)

Page : 7 de 13

 S'affirmer et contribuer, en qualité de centre d'excellence et d'expertise dans leurs domaines respectifs;

- Se constituer en sources d'information et contribuer au processus de reporting;
- Assurer l'appui aux projets de la Société ;
- Assurer l'information et le reporting.

Les Structures Fonctionnelles Centrales sont déclinées au sein des Activités :

- Les déclinaisons des Structures Fonctionnelles Centrales dans les activités ont pour rôle d'appliquer les politiques et d'exécuter les stratégies élaborées par les Structures Fonctionnelles Centrales;
- Les déclinaisons des Structures Fonctionnelles Centrales dans les Activités sont soumises à une double ligne de reporting : une ligne principale vers la Structure Fonctionnelle Centrale correspondante et une ligne vers la structure de rattachement hiérarchique de l'Activité concernée.

Les représentants des Structures Fonctionnelles dans les Activités assurent un double reporting :

- Vers leur supérieur hiérarchique dans l'Activité;
- Vers leur supérieur dans la fonction (VP, DEX, DC, Directeur de fonction de l'Activité...).

### 5.1. La Direction Corporate Stratégie, Planification et Economie « SPE »

- 5.1.1. La Direction Corporate Stratégie, Planification et Economie, placée sous l'autorité d'un Vice-Président, est chargée de l'élaboration des stratégies de développement à moyen et long termes et de l'évaluation de leur mise en œuvre.
- **5.1.2.** La Direction Corporate Stratégie, Planification et Economie assure, notamment, les fonctions suivantes :
  - Stratégie, prospective et intelligence économique ;
  - Planification;
  - Etudes économiques ;
  - Organisation, systèmes et procédures ;
  - Gestion de la performance de la Société ;
  - Informations documentaires.
- **5.1.3.** La Direction Corporate Stratégie, Planification et Economie est chargée également de :
  - L'appui aux projets de la Société ;
  - L'information et du reporting.







Référence : A-001 (R31)

Page : 8 de 13

# 5.2. La Direction Corporate Finances « FIN »

- 5.2.1. La Direction Corporate Finances, placée sous l'autorité d'un Vice-Président, est chargée d'élaborer les politiques et stratégies dans le domaine des finances, d'évaluer leur mise en œuvre et de veiller à l'information financière.
- **5.2.2.** La Direction Corporate Finances assure, notamment, les fonctions suivantes :
  - Ingénierie et stratégie financière ;
  - Coordination, supervision et veille à la bonne tenue de la comptabilité et à l'établissement des états financiers, conformément à la réglementation en vigueur;
  - Harmonisation des procédures et veille à leur application ;
  - Elaboration du budget de fonctionnement et du plan de financement des investissements ;
  - Contrôle de gestion ;
  - Contrôle et optimisation de la trésorerie de la Société ;
  - Fiscalité, patrimoine et assurances ;
  - Coordination des opérations liées au contrôle légal, assuré par les commissaires aux comptes;
  - Finances et comptabilité du Siège.
- 5.2.3. La Direction Corporate Finances est chargée également de :
  - L'appui aux projets de la Société ;
  - L'information et du reporting général.

### 5.3. La Direction Corporate Business Development et Marketing « BDM »

- 5.3.1. La Direction Corporate Business Development et Marketing, placée sous l'autorité d'un Vice-Président, est chargée de formuler la stratégie de croissance et de recherche des nouvelles opportunités d'investissement pour la Société. Elle a pour mission d'évaluer, de lancer et d'assurer la maturation de nouveaux projets de partenariat dans les activités de base de la Société tant en national qu'en international, ainsi que de mettre en place des stratégies marketing innovantes susceptibles d'attirer de nouveaux investissements et de nouveaux partenaires.
- **5.3.2.** La Direction Corporate Business Development et Marketing est investie des missions suivantes :
  - Identification des opportunités de projets de développement en partenariat, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société;
  - Evaluation des nouvelles opportunités, constitution et optimisation d'un portefeuille d'affaires :
  - Proposition de projets à mener à terme dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société;





Référence : A-001 (R31)

Page : 9 de 13

 Mise en œuvre du portefeuille d'affaires identifié et approuvé, avec le soutien et l'assistance des structures de la Société;

- Maturation des projets à travers la réalisation des études de préfaisabilité et de faisabilité;
- Négociations et montage des partenariats à travers la réalisation de toutes les études nécessaires au développement des affaires, avec le soutien et l'assistance des différentes structures de la Société, depuis l'idée du projet jusqu'à la décision de création de la société de projet ou la décision finale d'investissement;
- Gestion des interfaces avec les structures de la Société impliquées dans la maturation et le développement d'affaires;
- Mise en place des stratégies marketing innovantes pour attirer de nouveaux partenaires et de nouvelles opportunités de partenariat.
- **5.3.3.** La Direction Corporate Business Development et Marketing, est chargée également de :
  - L'appui aux projets de la Société ;
  - L'information et du reporting de la Société.

### 5.4. La Direction Corporate Ressources Humaines « RHU »

- 5.4.1. La Direction Corporate Ressources Humaines, placée sous l'autorité d'un Directeur Exécutif, est chargée de l'élaboration des politiques et stratégies en matière de ressources humaines et du contrôle de leur mise en œuvre.
- **5.4.2.** La Direction Corporate Ressources Humaines assure, notamment, les fonctions suivantes :
  - Développement et planification des ressources humaines, notamment :
    - La définition de la stratégie de gestion des talents ;
    - La définition des besoins et plans de formation dans les différents domaines d'activité de la Société.
  - Gestion du personnel des structures du Siège ;
  - Réglementation et veille sociale ;
  - Rémunération et performance individuelle ;
  - Médecine du travail.
- **5.4.3.** La Direction Corporate Ressources Humaines est chargée, également, de :
  - L'appui aux projets de la Société :
  - L'information et du reporting.





Référence : A-001 (R31)

Page : 10 de 13

# 5.5. La Direction Centrale Procurement & Logistique « P&L »

- 5.5.1. La Direction Centrale Procurement & Logistique, placée sous l'autorité d'un Directeur Central, est chargée de développer une politique de procurement ainsi qu'une chaine logistique intégrée de la Société, permettant d'optimiser les coûts et d'assurer des standards de qualité.
- **5.5.2.** La Direction Centrale Procurement & Logistique assure, notamment, les fonctions dans les domaines suivants :
  - Développement et mise en œuvre de la stratégie d'achat des catégories de biens et services stratégiques;
  - Elaboration et mise en œuvre des processus de procurement et de logistique;
  - Définition et le suivi de la mise en œuvre de la politique en matière de logistique et gestion des stocks;
  - Développement et coordination de la mise en place des cadres contractuels communs pour couvrir les besoins stratégiques de la Société, en matière d'approvisionnements en biens et services ;
  - Suivi et contrôle de la qualité du procurement ;
  - Approvisionnement du Siège ;
  - Evaluation des affaires complétées dans le domaine du procurement et de la logistique.
- **5.5.3.** La Direction Centrale Procurement & Logistique est chargée également de :
  - L'appui aux projets de la Société ;
  - L'information et du reporting.

# 5.6. La Direction Centrale Ressources Nouvelles « REN »

- 5.6.1. La Direction Centrale Ressources Nouvelles, placée sous l'autorité d'un Directeur Central, est chargée de l'élaboration des politiques et stratégies en matière de ressources nouvelles, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société.
- **5.6.2.** La Direction Centrale Ressources Nouvelles assure, notamment, les fonctions liées au :
  - Pilotage et exploitation des projets dans les énergies renouvelables ;
  - Pilotage et exploitation des projets de ressources non conventionnelles;
  - Pilotage et exploitation des projets de l'offshore.
- 5.6.3 La Direction Centrale Ressources Nouvelles est chargée également de :
  - L'appui aux projets de la Société ;
  - L'information et du reporting.





Référence : A-001 (R31)

Page : 11 de 13

# 5.7. La Direction Centrale Engineering & Project Management « EPM »

- 5.7.1. La Direction Centrale Engineering & Project Management, placée sous l'autorité d'un Directeur Central, est chargée de gérer les grands projets industriels des Activités Opérationnelles, depuis la prise de décision finale d'investissement (FID) de ces projets jusqu'à leur mise en service, ainsi que les projets d'infrastructures de SONATRACH.
- **5.7.2.** La Direction Centrale Engineering & Project Management assure, pour les projets relevant de ses prérogatives, les fonctions suivantes :
  - Maturation des projets, postérieurement à la prise de décision finale d'investissement (FID);
  - Exécution des projets Oil & Gas en mode EPC, comme maître d'ouvrage, jusqu'au transfert, aux Activités, des projets terminés;
  - Gestion des projets d'infrastructures ;
  - Services aux projets ;
  - Risk management assurant l'identification et la surveillance des risques éventuels générés par les entités de l'EPM en intervenant si nécessaire;
  - Supports administratifs aux projets, assurant les fonctions de gestion administrative et ressources humaines de l'EPM au quotidien, de conseil et suivi des sujets juridiques et de support IT;
  - L'évaluation des affaires complétées dans le domaine de l'Engineering et Project Management.

### 5.8. La Direction Centrale Juridique « JUR »

- **5.8.1.** La Direction Centrale Juridique, placée sous l'autorité d'un **Directeur Central**, est chargée de l'élaboration et de l'harmonisation des instruments juridiques et du contrôle de leur application.
- **5.8.2.** La Direction Centrale Juridique assure, notamment, les fonctions suivantes :
  - Traitement des contentieux internationaux ;
  - Traitement des contentieux internes d'ordre commercial et des contentieux du Siège;
  - Constitution et gestion du dépôt légal interne ;
  - Assistance aux structures, notamment, dans la régularisation du patrimoine de la Société.
- 5.8.3. La Direction Centrale Juridique est chargée également de :
  - L'appui aux projets de la Société ;
  - L'information, notamment le développement d'une banque de données sur le patrimoine et du reporting.





Référence : A-001 (R31) Page : 12 de 13

# 5.9. La Direction Centrale Digitalisation et Système d'Information « DSI »

- 5.9.1. La Direction Centrale Digitalisation et Système d'Information, placée sous l'autorité d'un Directeur Central, est chargée de la définition et du contrôle de l'application de la politique informatique et de digitalisation de la Société, des normes et standards en matière de technologies de l'information et de système d'information.
- **5.9.2.** La Direction Centrale Digitalisation et Système d'Information assure, notamment, les fonctions suivantes :
  - Etude des choix technologiques ;
  - Mise en place et gestion d'un système d'information pour soutenir la Société dans son fonctionnement;
  - Etudes, coordination et optimisation des actions relatives à la réalisation, l'exploitation, la maintenance et le développement des réseaux informatiques, télécommunications et solutions digitales.
- **5.9.3.** La Direction Centrale Digitalisation et Système d'Information est chargée, également, de :
  - La mise en place et du développement d'une politique en matière d'équipement informatique de la Société;
  - L'appui et de l'assistance à la fonction Archives (support électronique);
  - L'appui aux projets de la Société ;
  - L'information et du reporting.

### 5.10. La Direction Centrale Santé, Sécurité et Environnement « HSE »

- 5.10.1. La Direction Centrale Santé, Sécurité et Environnement, placée sous l'autorité d'un Directeur Central, est chargée de l'élaboration des politiques en matière d'environnement, de sécurité, de qualité de la vie au travail et du contrôle de leur application, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société.
- **5.10.2.** La Direction Centrale Santé, Sécurité et Environnement assure, notamment, les fonctions suivantes :
  - Coordination de la politique de gestion des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement;
  - Développement des procédures et des normes ainsi que la veille quant au respect des normes et standards dans les domaines de l'environnement, de la sécurité et de la santé au travail;
  - Mise en œuvre de la politique HSE du Siège.
- **5.10.3.** La Direction Centrale Santé, Sécurité et Environnement est chargée également de :
  - L'appui aux projets de la Société ;
  - L'information et du reporting.



N°2810G

Classement: 0.00.1

Référence : A-001 (R31)

Page : 13 de 13

### 5.11. La Direction Centrale Recherche et Développement « R&D »

- 5.11.1. La Direction Centrale Recherche et Développement, placée sous l'autorité d'un Directeur Central, est chargée de promouvoir et de mettre en œuvre la politique de la recherche appliquée et du développement des technologies dans les métiers de base de la Société, dans le cadre des objectifs stratégiques de la Société.
- **5.11.2.** La Direction Centrale Recherche et Développement est chargée, également, de :
  - L'appui aux projets de la Société ;
  - L'information et du reporting.
- **ARTICLE 6 :** L'organisation de la macrostructure, objet de la présente décision, sera complétée comme suit :
  - 6.1. Par des décisions spécifiques du Président Directeur Général pour :
    - Les structures et le comité visés à l'article 3, de la présente décision.
    - Les premiers et deuxièmes niveaux des structures d'organisation rattachées aux premiers responsables des Activités.
    - Les premiers, deuxièmes et, selon le cas, les troisièmes niveaux des structures d'organisation rattachées, aux premiers responsables, des Directions Centrales et des structures rattachées à la Direction Générale.
  - **6.2.** Les niveaux d'organisation inférieurs à ceux fixés au paragraphe 6.1, ci-dessus, sont du ressort, chacun pour ce qui le concerne, du premier responsable de chaque structure, après validation de la Direction Corporate SPE.
- ARTICLE 7 : La présente décision comprend en annexe l'organigramme de la macrostructure de SONATRACH.
- ARTICLE 8 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.
- ARTICLE 9: Le Secrétaire Général, le Directeur de Cabinet, les Vice-Présidents, les Directeurs Exécutifs, les Directeurs Centraux et les Directeurs des structures rattachées à la Direction Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Alger, le 19 JUN 2018 Le Président Directeur Général,

A. OULD KADDOUR

N° 282 /DG

Classement : 0.00.1 Référence : A-001 (R31) Page : 1 de 2



# ORGANIGRAMME DE LA MACROSTRUCTURE DE SONATRACH

# ORGANIGRAMME DE LA MACROSTRUCTURE DE SONATRACH

: A-001 (R31) 2 de 2 Référence Page

Classement: 0.00.1

DC RESSOURCES NOUVELLES COMMERCIALISATION DC RECHERCHE & DEVELOPPEMENT ACTIVITE STATE Le Président Directeur Général, 1.9 JUIN 201 OUCDKAPDOUR INTERNE D'ETABLISSEMENT DC PROCUREMENT & LOGISTIQUE COMITE D'ETHIQUE AUDIT ET RISQUES SERVICE SURETE d, Fait à Alger, le CONSEILLERS DIRECTION CABINET RAFFINAGE ET PETROCHIMIE ٨ ACTIVITE ENVIRONNEMENT RESSOURCES HUMAINES SECURITE & DC SANTE Président Directeur Général **LIQUEFACTION ET** DEVELOPPEMENT & MARKETING SEPARATION DC DIGITALISATION **D'INFORMATION** ACTIVITE &SYSTÈME DIRECTION COMMUNICATION DIRECTION
TRANSFORMATION SH2030 CORPORATE AFFAIRS COMITE EXECUTIF DCP FINANCES DC JURIDIQUE SECRETARIAT TRANSPORT PAR CANALISATIONS DIRECTION GENERAL ACTIVITE DC ENGINEERING & PLANFICATION & MANAGEMENT DCP STRATEGIE, **ECONOMIE** PROJECT DCP : Direction Corporate DC : Direction Centrale EXPLORATION-PRODUCTION ACTIVITE onatrach

ECTION OF